

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 05 décembre 2017**

**Date de convocation : 28/11/2017**

**Présents :** Jean CARTIER, Marc ARGOUD, Annie BERECHÉ Marie-Agnès LAURENT, Didier CORVEY-BIRON, Christian ALBERTIN, Benjamin CHABERT, Géraldine CHALOIN, Claude BLANC, Jean-Noël MANDIER, Hélène MANDIER, Hervé PICON,

**Excusés (es) :** René BAYLE, Marie-Hélène MASSOLA

**Absents(es) :** William BIT-MIGNON

**1 Approbation du précédent procès-verbal**

**2 Participation Transformation des compétences eau potable et assainissement d'optionnelles en facultatives**

Dans le cadre de la fusion la compétence eau et assainissement devrait être appliquée à l'ensemble des communes du territoire de CCMSVIC , face aux contraintes de mise en œuvre un scénario a été validé avec 2 phases.

Une première avec le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2018 des communes composant : le SIVOM , Le syndicat ST Bonnet /ST Antoine, le SIEPIA et les communes de ST Hilaire et Chevières qui représentent environ 80% des abonnés et des volumes facturés. Une deuxième vague au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour le reste des communes.

Pour pouvoir appliquer ce scénario et en accord avec la Préfecture, il convient de modifier les statuts et de transformer les compétences eau potable et assainissement d'optionnelles en facultatives.

Après en avoir délibéré les conseillers accepte cette modification des statuts et valide le phasage de ces transferts.

**3 Consultation architectes Bâtiments de la Cure**

La communauté de communes SMVIC ayant fait part de sa décision de ne pas s'investir dans le projet d'un accueil petite enfance dans les locaux de la cure, le Conseil municipal décide de revenir à la proposition initiale soit la construction de 2 logements T2 ou T3.

Le CAUE ( Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) a rédigé un cahier des charges pour une consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui aurait lieu en 2 tranches :

- Tranche ferme –mission Diagnostic

Éléments de pré programmation, état des lieux, scénarios avec approche budgétaire, rénovation thermique, performance énergétique .Le choix du scénario définitif et ses évolutions permettront au maître d'ouvrage de décider s'il donne suite ou non au projet. Cette mission sera traitée en tranche ferme dans le contrat à prix forfaitaire et définitif.

- Tranche optionnelle –mission de Base (+ EXE )

Cette mission traitera de la restructuration architecturale (Avant-projet, Projet, assistance pour la passation des contrats de travaux, direction des travaux, opération de réception etc...)

La mission sera confirmé à l'issue de la phase de Diagnostic en fonction des possibilités financières et sera traitée à prix provisoires et ne donneront pas droit à une indemnité d'attente ni d'indemnité de dédite.

Après en avoir délibéré les conseillers accepte cette proposition et charge le Maire d'engager toutes procédures nécessaires à cette opération .L remise de offres est prévue pour le 15 janvier 2017 avant 17 heures.

**4 Travaux bâtiments**

Le maire informe que des devis pour la réfection des façades de l'école ( nouvelle et ancienne) et de l'église ont été demandés pour une éventuelle réalisation en 2018,

**5 Centrale villageoise**

Une réunion a eu lieu en mairie avec Mr REGNIER responsable de la centrale villageoise « Porte du Vercors » pour connaître la possibilité d'installer sur les toits municipaux des panneaux photovoltaïques.

Les toits potentiellement intéressants sont les toits de la cure et de l'école maternelle.

A ce jour le périmètre d'intervention de la centrale villageoise « Porte du Vercors » n'inclut pas la commune de Beaulieu, pour que cette opération se réalise il existe 2 possibilités :

1. Les communes membres acceptent l'intégration de la commune
2. Une centrale villageoise sur le territoire de l'ex 3C2V est mise en place avec , pour cela il faudrait qu'une majorité de communes accepte cette proposition.

Une réflexion approfondie sera menée dans les prochains jours pour la suite à donner à ce dossier,

**6 Autorisation d'engager liquider et mandater les dépenses d'investissement**

Pour pouvoir engager, liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant que le budget 2018 soit voté, le Conseil municipal doit délibérer pour autoriser le maire à effectuer ces opérations dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2017.

Les travaux concernés porteront sur les bâtiments, la voirie.....

### **7 Modification des rythmes scolaires**

Concernant les rythmes scolaires les communes ont la possibilité d'un retour à la semaine aux 4 jours. Cette décision doit être prise au cours d'un conseil extraordinaire qui a été programmé le vendredi 15 décembre.

Considérant des difficultés d'organisation pour la mise en place des TAP ( temps trop court, contraintes existantes liées au transport, manque de personnel ,,,) et de la fatigue constatée par les élèves de maternelle et après en avoir débattu les conseillers à l'unanimité se prononce pour un retour de la semaine de 4 jours,

Une délibération sera prise en ce sens,

### **8 Décision Modificative n° 1**

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a aucun crédit d'ouvert au compte 202 (frais doc. Urbanisme, numérisation) au BP 2017, il y a donc lieu de voter une décision modificative ;

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

une diminution sur crédits ouverts compte 2184 : mobilier = - 1 740,00 €  
une augmentation sur crédits ouverts compte 202 : frais doc urbanisme = + 1 740.00 €

### **9 Demande de financement au SEDI pour travaux d'éclairage public**

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter l'aide financière du SEDI pour les travaux d'éclairage public « du Guâ » prévus en 2018.

Il présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 6 740,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil

- accepte la réalisation des travaux pour le projet « de pose de candélabres et mise en conformité » d'un coût de 6 740.00 € HT
- demande que la commune établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'énergie avec le SEDI.

### **7 Divers**

- Classement cours d'eau  
Une proposition de classement de cours d'eau sur la commune est à l'étude par la DDT, une réunion d'information avec les riverains est programmée le mercredi 13 décembre. Un avis sera donné après cette réunion,

Séance levée à 22 heures